



HAUTE-GARONNE - LE DÉPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Mon canton Muret

Canton

Muret

Département

Élus

Publié le 2 septembre 2026

Reading time : 6 minutes



Lilian Cazabet / CD31

[Suivre mon canton sur Facebook](#)

Qu'est-ce qu'un canton ?

D'où vient le système de cantons ?

C'est au lendemain de la Révolution française, en 1790, qu'est né le concept de cantons. Cherchant à réorganiser la France, les révolutionnaires découpent le pays en territoires administratifs distincts : les départements qui contiennent chacun des districts, eux-mêmes découpés en cantons.

Chaque canton fait alors environ 18 km². On en compte 4 824 en 1793, avant que le régime de la Convention ne supprime cet échelon administratif, rétabli finalement par le régime du Directoire avec la Constitution du 22 août 1795.

Ce chiffre sera réduit à 2916, après la réforme de 1800, puis augmentera au cours des 200 années suivantes pour suivre l'évolution démographique.

Le dernier redécoupage des cantons est issu de la loi du 7 mai 2013. Désormais, sauf exception, la population d'un canton ne peut plus être supérieure ou inférieure de plus de 20% à la population moyenne des cantons du département. Cette réforme a réduit le nombre de canton en France de 3 971 à 2 054.

Pour les départements entre 150 000 et 500 000 habitants, le nombre de cantons ne peut pas être inférieur à 13. Quant aux départements de plus de 500 000 habitants, ils ne peuvent pas avoir moins de 17 cantons ; la Haute-Garonne - 1 471 468 habitants lors du dernier recensement en vigueur - compte 27 cantons.

Avec cette réforme de 2013, les cantons de Martinique et de Guyane ont disparu à la suite de la transformation de ces départements et régions d'outre-mer en collectivités territoriales uniques. Les cantons situés dans la métropole de Lyon, devenue collectivité territoriale à statut particulier, sont eux aussi supprimés.

Un canton, ça sert à quoi ?

En 1790, chaque canton correspond au périmètre d'intervention d'une gendarmerie, d'une brigade de sapeurs-pompiers et d'une circonscription de collecte d'impôts. Condition supplémentaire : avoir un hospice pour les personnes âgées, accessible pour les personnes sans ressources.

Ces fonctions vont cependant être progressivement transférées aux autres entités administratives. C'est à partir de 1833 que les cantons vont endosser leur rôle électoral avec la décision d'y élire les conseillers départementaux (conseillers généraux à l'époque) au suffrage censitaire en 1833, puis au suffrage universel masculin à partir de 1848 et enfin au suffrage universel après 1944.

Le canton, une terre... d'élections

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les électeurs votent pour un « ticket » de deux candidats dans leur canton.

Les élections départementales, dénomination retenue depuis 2015 (avant on les appelait élections cantonales) se déroulent au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Chaque binôme de candidats par canton est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les dernières élections départementales ont eu lieu en juin 2021. Les prochaines ont été repoussées en 2028, en raison des élections présidentielles et législatives de 2027. Le mandat des élus actuels, 7 ans, déroge aux 6 ans habituels.

La France totalise 4 108 conseillers départementaux.

Les 9 communes du canton de Muret

Le Fauga • Frouzins • Labastidette • Lamasquère • Lavernose-Lacasse • Muret • Saint-Clar-de-Rivière • Saint-Hilaire • Seysses

Carte des services du canton de Muret

[Ouvrir la carte en plein écran](#)

Chiffres clés

Depuis juin 2021, ce sont près de **29 millions d'euros** de subventions qui ont été votées pour le canton de Muret :

- **23,4 millions d'euros** pour les projets des **communes**
- **958 000 euros** pour les **associations**
- **4,7 millions d'euros** pour les **collèges**

Il y a **4** collèges pouvant accueillir un total de **3 696** élèves :

- FROUZINS Pablo-Picasso
- MURET Bétance
- MURET Louisa-Paulin
- SEYSSES Ginette-Kolinka

Portrait du canton de Muret

[Télécharger](#)

Accompagnement du Conseil départemental sur les réalisations structurantes

Éducation

- Nouveau collège de Seysses
- Construction d'un groupe scolaire maternelle et élémentaire à Frouzins (accompagnement de 1,8 million d'euros)
- Agrandissement et réhabilitation du restaurant scolaire au Fauga (accompagnement de 270 000 euros)
- Construction d'un groupe scolaire à Ox (accompagnement de 1,2 million d'euros)
- Extension de l'école primaire Yvette Campo à Saint-Hilaire (accompagnement de 980 000 euros)
- Construction d'un groupe scolaire à Seysses (accompagnement de plus de 2,2 million d'euros)
- Rénovation énergétique et amélioration de la qualité de l'air des sept groupes scolaires de Muret (accompagnement de 1 million d'euros)

Sports, culture et vie associative

- Construction du gymnase du nouveau collège de Seysses (accompagnement de 900 000 €)
- Réhabilitation de la maison des associations de Muret (accompagnement de 830 000 euros)
- Construction d'un atelier technique municipal à Lamasquère (accompagnement de plus de 450 000 euros)
- Construction d'un boulodrome couvert à Lavernose-Lacasse (accompagnement de plus de 170 000 euros)

Cadre de vie et équipements publics

- Maison départementale de proximité de Frouzins
- Création d'une salle de réunion et de mariage de Saint-Clar-de-Rivière (accompagnement de 260 000 €)

Mobilités et environnement

- Deux nouvelles aires de covoiturage à Labastidette et Le Fauga
- Aménagement d'une voie verte Ox-Saint-Hilaire-Lavernose (accompagnement de 548 000 €)
- Aménagement d'une voie verte Muret-Labarthé (accompagnement de 520 000 €)
- Classement des sources de la Louge en Espace naturel sensible

Les points forts du mandat

- 29 M€ investis sur le canton
- Un nouveau collège à Seysses
- Une Maison Départementale de Proximité à Frouzins
- Des écoles et équipements publics modernisés
- Le développement des mobilités douces et du covoiturage
- Les Sources de la Louge classées Espace Naturel Sensible

[Les cantons de Haute-Garonne](#)

Profil du canton

- **Nombre de communes** : 9 communes
- **Superficie** : 147 km²
- **Population** : 60 963 habitants (Insee 2023)
- **Densité** : 414 hab./km²
- **Intercommunalités principales** : le canton est intégré à la communauté d'agglomération du « Muretain agglomération ».

Vos élus du canton



TOUZET Sophie, Conseillère départementale — sophie.touzet@elus.cd31.fr

BOUTELOUP Jérôme, Conseiller départemental — jerome.bouteloup@elus.cd31.fr